

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

ASSAINISSEMENT – DOSSIER D'ENQUETE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN VUE DE LA REALISATION DU BASSIN D'EAUX PLUVIALES RUE SARRAZINE A NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE à Anne-Lydie HOLTZ, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Michel SIMON à Elisabeth MAILLARD

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C68-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

ASSAINISSEMENT – DOSSIER D'ENQUETE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN VUE DE LA REALISATION DU BASSIN D'EAUX PLUVIALES RUE SARRAZINE A NIORT

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser un bassin d'eaux pluviales rue Sarrazine à Niort afin d'améliorer la gestion des eaux avant rejet dans le Lambon. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'une obligation réglementaire renforcée par l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2010 (Périmètres de protection de captage et mise en sécurité de la Source du Vivier sur la commune de Niort).

En effet, le bassin d'alimentation de la source du vivier, qui coïncide avec le bassin versant du Lambon, est fortement urbanisé sur ses premiers kilomètres, cela correspond à partie nord de la ville de Niort. Cette configuration présente un risque important de pollution de la source par les eaux pluviales (principalement par les hydrocarbures)

Cet ouvrage proposé par le schéma directeur de gestion des eaux pluviales réalisé en 2015 permettra de sécuriser le rejet d'eaux pluviales au Lambon d'un sous bassin versant urbanisé de 135 ha interceptant en grande partie la route de Parthenay qui est un axe de circulation induisant un risque de pollution important.

Le bassin de la rue Sarrazine a pour but de diminuer le risque de pollution diffuse et de supprimer le risque de pollution accidentelle issus de son sous bassin versant. L'ouvrage est composé de 3 bassins étanches pour une superficie totale de 3 000m², dans un élément paysager et végétalisé, permettant le piégeage des macro-polluants et le confinement des apports accidentels d'hydrocarbures (renversement de camion / accident de la route, ...) ainsi que d'un séparateur hydrocarbure assurant le piégeage d'une partie des pollutions diffuses.

Conformément au Code de l'environnement, cet aménagement doit faire l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le dossier Loi sur l'eau doit être soumis à une enquête publique avant d'être ensuite approuvé par le Conseil d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier loi sur l'eau ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à saisir le Président du Tribunal Administratif de Poitiers pour désigner un commissaire enquêteur pour le déroulement de l'enquête.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué